

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 septembre 2020**

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie,  
MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy,  
**NEY** Aymeric, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert, **STEPHAN** Daniel,  
**WALTHER** Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absent avec excuse : Mme **RUCH** Véronique.

Mme **RUCH** Véronique a donné procuration à M. **REMPP** Jacques.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Location d'un garage.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, les rapports des dernières séances du Conseil Municipal en date du 13 août et 28 août 2020 sont adoptés à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

3. Validation du projet 1 à présenter au Fonds de Solidarité pour les Communes.

M. **STEPHAN** Daniel présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement des travaux concernant la rénovation de l'éclairage public, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public consistent à mettre en place un éclairage en LED.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement des travaux concernant la rénovation de l'éclairage public.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

- Coût des travaux : 82 369.83 € HT, soit 98 843.80 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 54 623.72 €
- FCTVA (16.404%) : 16 214.34 €
- Subvention du Conseil Départemental (taux modulé 34%) : 28 005.74 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*\*

4. Validation du projet 2 à présenter au Fonds de Solidarité pour les Communes.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 24 septembre 2020

M. STEPHAN Daniel présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement des travaux concernant la réhabilitation de la salle des fêtes, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.  
Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes consistent à retirer les plaques en fibrociment amiantées, à pourvoir à la réfection de la toiture et à divers travaux de plâtrerie, mise en place de faux-plafonds et isolation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement des travaux concernant la réhabilitation de la salle des fêtes.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 140 316.07 € HT, soit 168 379.28 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 18 050.80 €
- FCTVA (16.404%) : 27 620.94 €
- Emprunt : 75 000 €
- Subvention du Conseil Départemental (taux modulé 34%) : 47 707.46 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*\*

5. Location d'un garage.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg  
Reçu le 24 septembre 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en location le garage situé dans le bâtiment appartenant à la commune sise au 02 rue de l'Ecole à côté de l'ancienne mairie.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

M. NEY Aymeric étant sorti au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de louer le garage, situé dans le bâtiment appartenant à la commune sise au 02 rue de l'Ecole à côté de l'ancienne mairie, pour un loyer de 40 € TTC par mois, à compter du 01/10/2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- Précise qu'un contrat de location sera établi entre la Commune et le demandeur.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et

notamment à signer le contrat de location et tous les documents relatifs au dossier.

\*\*\*\*\*